

clusion du mariage, s'il lui trouve trop mauvaise tête. Saint François de Sales a dit quelque part que, si le mariage était précédé d'un noviciat, beaucoup resteraient. . à la porte. Nos Fang, eux, ont su tourner la difficulté : vers dix ans, la fiancée, choisie et payée, est emmenée dans la famille de son futur, confiée à sa belle-mère, et plus tard, si tout va bien, le mariage se conclut.

* * *

Et ceci posé, venez avec moi chers lecteurs, au village d'Ambroise. Deux religieuses de Libreville, sœurs Saint-Charles et Saturnin, nous y ont précédés, et par devant elles, notaire et greffier, votre serviteur, avocat, juge, témoin et partie, comparaitront les père et mère de Mlle Enemvé (littéralement, la parfaite) que M. Rémy Angwé, un de mes catéchistes, a distinguée entre toutes pour en faire sa future épouse. Il ne s'agit plus que de déterminer définitivement la dot à payer : les sœurs et moi, réputés gens de crédit, répondrons de la somme, et l'accord une fois conclu, Mlle Enemvé partira d'un pied léger avec les sœurs qui se chargeront d'en faire une bonne chrétienne d'abord, une ménagère accomplie ensuite, et, dans huit ou dix ans, s'il plaît à Dieu un nouveau foyer, une nouvelle famille, seront fondés.

Pendant deux longues heures, on parle, on crie, on se met d'accord. Article par article, tout est discuté, compté, chacun, comme en Normandie, tirant de son côté.

* * *

Finalement Enemvé fut amenée et on daigna lui apprendre que désormais elle devait considérer Rémy comme son futur époux.

A titre de curiosité, voici le contrat établi en cette mémorable occasion.